

Evitons de tomber dans le panneau... départemental

Date : 14 avril 2019

En manque évident de reconnaissance, le Département d'Ille-et-Vilaine n'a de cesse d'essayer de se mettre en valeur... quitte à le faire parfois n'importe comment.

Prenons l'exemple de la signalisation du stade d'athlétisme Robert Poirier.

Comme on le voit sur cette photo, la collectivité se croit autorisée à apposer son logo sur les panneaux directionnels en se moquant éperdument de ce que sont les bonnes pratiques en matière de signalétique urbaine :



Je prétends que ce type d'ajout - dont le Département me parait la seule institution à se rendre coupable - constitue une véritable pollution du système d'information, dont il faut pourtant bien impérativement préserver l'objectif qui est de faciliter l'orientation et les déplacements.

Réfléchissons un instant à ce que deviendrait ce système d'information si tout le monde apposait son logo sans vergogne, un peu comme un chat marque son territoire (les universités, les

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<https://etreounepasetrebretillien.com>

établissements de santé...) à commencer par la ville de Rennes pour la signalisation du stade de la route de Lorient dont elle est propriétaire, du stade du Commandant Bougouin, de la piscine de Bréquigny... et pourquoi pas de tout ou partie des 200 équipements sportifs municipaux.

Si encore les choses étaient proprement faites... mais on voit bien que les stickers qui ont été collés vite fait par le Conseil départemental - d'évidence à la *va comme j'te pousse* et peut-être même à la sauvette - transpirent salement d'amateurisme :



Ah !... Se pose tout de même la question d'un panneau de signalisation qui diffère curieusement des autres :



A moins que pour faire son intéressant le Conseil départemental n'ait récemment décidé que le pictogramme des pistes d'athlétisme breutiliennes serait carrément un carré, je propose pour celui-là comme pour les autres une autre solution...

;-) ;-) ;-)

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

